

Rappel Temps de préparation : 30 minutes  
Temps de passage : 20 minutes

EO   
EDS

**Sujet :**

**Après avoir mis en évidence que la division du travail crée de la solidarité, vous montrerez qu'elle n'engendre pas toujours du lien social.**

Thème(s) du programme concerné(s) : **lien social et intégration selon Emile Durkheim**

**Questions préalables :**

- 1 Caractériser les deux formes de solidarité qui sont évoquées par E. Durkheim.(document1)
2. Comment la division du travail produit de la solidarité ? (document 1)
3. Quelle tendance se dégage du document 2 ? Justifiez-vous à l'aide de calculs appropriés.

**Document 1**

Nous reconnaitrons deux sortes particulières de solidarités positives que distinguent les caractères suivants:

1) La première relie directement l'individu à la société sans aucun intermédiaire. Dans la seconde, il dépend de la société, parce qu'il dépend des parties qui la composent.

2) La société n'est pas vue sous le même aspect dans les deux cas. Dans le premier, ce que l'on appelle de ce nom, c'est un ensemble plus ou moins organisé de croyances et de sentiments communs à tous les membres: c'est le type collectif. Au contraire, la société dont nous sommes solidaires dans le second cas est un système de fonctions différentes et spéciales qu'unissent des rapports définis. [...]

[...]La première ne peut être forte que dans la mesure où les idées et les tendances communes à tous les membres de la société dépassent en nombre et en intensité celles qui appartiennent personnellement à chacun d'eux. [...] La solidarité qui dérive des ressemblances est à son maximum quand la conscience collective recouvre exactement notre conscience totale et coïncide de tous points avec elle : mais, à ce moment, notre individualité est nulle. [...] Il en est tout autrement de la solidarité que produit la division du travail. Tandis que la précédente implique que les individus se ressemblent, celle-ci suppose qu'ils diffèrent les uns des autres.

**Emile Durkheim, De la division du travail social (1893),**  
PUF 1986

**Document 2**

**Nombres d'emplois précaires**  
(en milliers)

	1985	1995	2006
Intérimaires	113	287	540
CDD *	315	752	
Stagiaires	146	442	2 050
Apprentis	178	194	327
<b>Total emplois précaires</b>	752	1675	2917
Total emploi salarié	19 282	19 940	22 231

\*CDD : contrats à durée déterminée  
**Données Insee, TEF 1997/1998;**  
**2002/2003, 2007**

**Ce sujet doit être impérativement rendu à l'interrogateur à la fin de l'épreuve.**